

Déclaration de Mme Jalila HOUMMANE
Délégation du Royaume du Maroc
Devant la 60ème session de la Commission des Droits de l'Homme
15 mars - 23 avril 2004
au titre du point 12 de l'ordre du jour intitulé :« Intégration des droits
fondamentaux des femmes et de l'approche sexospécifique » .
Genève, 2 avril 2004

Monsieur le Président,

Le Maroc œuvre depuis toujours avec détermination et persévérance pour conforter, élargir et promouvoir le rôle de la femme dans notre société. Cet intérêt a été renforcé grâce aux orientations et aux décisions politiques audacieuses de Sa Majesté le Roi Mohammed VI qui a placé la protection des droits de la femme au cœur de son projet de société démocratique et moderniste puisant aussi bien dans les valeurs de la religion islamique qui prône l'égalité entre l'homme et la femme, la justice, la solidarité, le respect et la tolérance, que dans le patrimoine commun de l'humanité fondé sur les mêmes valeurs et principes. Cette volonté s'est concrétisée au cours des dernières années par la participation de la femme à la gestion des affaires publiques et au processus décisionnel à tous les niveaux et ce, à travers une présence de plus en plus croissante dans les institutions représentatives, exécutives et judiciaires du Royaume. Aussi, trois femmes ont-elles été nommées dans le gouvernement actuel et trente cinq ont été élues au Parlement lors des élections législatives de septembre 2002.

C'est dans le même esprit visant à intégrer la femme dans le mouvement du monde moderne et à renforcer sa contribution au progrès et au développement de son pays, que s'inscrit l'adoption récente du **Code de la famille** qui constitue un tournant historique pour le Maroc et une œuvre de grande envergure touchant la société marocaine tout entière. La promulgation de ce Code ouvre ainsi une ère nouvelle porteuse pour la femme, l'enfant et l'homme et couronne un long travail de réflexion sur un sujet extrêmement sensible et important. Il est d'autant plus réconfortant par ses apports qu'il a requis l'adhésion unanime de toutes les composantes de la nation et suscité l'intérêt d'un grand nombre d'observateurs internationaux le considérant comme une véritable révolution dans le monde musulman, mettant le Maroc parmi les pays les plus respectueux des Droits de la femme.

Répondant au souci de consolider la cohésion familiale, le nouveau Code de la famille est venu mettre fin à l'inéquité qui pesait sur la condition de la femme en lui restituant sa pleine dimension à tous les égards et en la rétablissant dans la plénitude de ses droits tout en préservant les intérêts des enfants et en sauvegardant la dignité de l'homme. Les innovations fondamentales apportées par le nouveau Code qui concilie entre le référentiel islamique et les dispositions des Conventions internationales ratifiées par le Maroc, consacrent le principe de l'égalité entre l'homme et la femme au niveau de la responsabilité familiale et au niveau des droits et des devoirs des deux époux. Il préconise, ainsi, l'égalité en ce qui concerne l'âge du mariage fixé uniformément à 18 ans, fait du divorce un droit exercé par les deux conjoints, selon des conditions légales

propres à chacune des parties et sous contrôle judiciaire et soumet la polygamie à l'autorisation du juge sous des conditions légales draconiennes qui la rendent pratiquement impossible. Il confère, par ailleurs, un rôle central à la Justice et à ce titre, il intègre comme nouveauté l'intervention d'office du Ministère public dans toute action visant l'application de ses dispositions. Il stipule la mise en place des **tribunaux de famille** et la création d'un **Fonds d'entraide familiale** destiné à protéger les droits de la mère démunie et ceux des enfants qui risquent d'être livrés à l'abandon à la suite du divorce des parents.

Procédant d'un engagement ferme de garantir la mise en œuvre effective de ce Code, Sa Majesté le Roi a affirmé: «**Nous n'épargnerons aucun effort pour que cette Loi soit appliquée de la façon la plus parfaite, tant par le biais d'une justice qualifiée indépendante, efficiente et équitable qu'en mettant à contribution les différents forums, institutions et organisations pour sensibiliser toutes les couches de la société à sa portée civilisationnelle et à sa forte teneur multidimensionnelle** ».

Merci Monsieur le Président.